



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 juin 2019 à 20h15

Présent(e)s :

- Mme Chantal Beaud, Présidente
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** Mme Sabine Latour, MM. Jean-Jacques Duquesne et Thomas Jordi

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Délibération D187 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 94'000.- destiné aux frais d'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes de l'école :
 - Rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai 2019
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Délibération D188 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 98'000.- destiné aux frais de réfection du parc de jeux de la Chaumière :
 - Rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai 2019
 - Vote de la délibération
 - 4.3 Délibération D189 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné aux frais d'étude d'une stratégie de densification de la zone 5 :
 - Rapport de la commission d'urbanisme du 3 juin 2019

- Vote de la délibération

5. Information de la Mairie concernant le projet de dénomination de deux nouvelles rues et d'une nouvelle place de la commune de Troinex.
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos : communication de la Mairie

La Présidente, Mme Chantal Beaud, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux, au secrétaire général et au public. Elle remercie encore ses collègues de l'avoir élue et se réjouit de présider le Conseil pour cette dernière année de la législature.

La Présidente excuse les absences de Mme Latour et de MM. Duquesne et Jordi, puis donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Hommage à Mme Margrit Grodecki : M. Lavorel rend hommage à Mme Margrit Grodecki, décédée récemment, Troinésienne hors pair qui a été durant 23 ans membre du Conseil municipal (qu'elle a présidé), et qui reçut le Mérite troinésien en 2017.

Affectation future de la ferme Duvernay : Lors de la dernière séance du Conseil municipal, la Mairie a donné quelques exemples des propositions d'activités faites par les habitants suite à la visite de la ferme Duvernay organisée le 3 mai, dans le cadre de l'apéritif du printemps. Le dépouillement de toutes les idées et suggestions est terminé et la Mairie distribue la liste complète de toutes ces propositions, avec à côté le nombre de personnes qui ont proposé la même idée.

Cette liste sera publiée sur le site internet afin que les communiens puissent en prendre connaissance. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission d'urbanisme afin de lancer sérieusement la réflexion sur la future affectation de cette ferme et de déterminer la manière de travailler sur ce projet.

Repeuplement de truites dans la Drize et dans la Seymaz : La Mairie a reçu une information de M. José Pittet, pêcheur reconnu. Le 29 mai, 1'000 truites fario de 1 an ont été remises dans la Drize, depuis l'église arménienne jusqu'au pont sur le chemin d'Evorde.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Fête des 8P du 25 juin et fête des Promotions du 29 juin : La cérémonie de fin d'année des 8P aura lieu le mardi 25 juin à 18h30 et la fête des Promotions scolaires le samedi 29 juin prochain.

La cérémonie des 8P débutera à 18h30 à la salle des fêtes avec une première partie officielle durant laquelle il y aura deux productions des 8P, un discours de la directrice et des autorités communales, la remise des dictionnaires et une démonstration de Hip-Hop. Au terme de la soirée, une collation sera

offerte et organisée conjointement par l'association des parents et la Mairie.

La Fête des promotions scolaires débutera à 15h00 avec le traditionnel cortège qui partira de l'école. Le thème de ce cortège est « la forêt ». A 16h00, la cérémonie officielle aura lieu à la salle des fêtes, avec des prestations des élèves de l'école. Dès 17h00, les enfants auront accès aux manèges et à 19h30, l'Amicale des sapeurs-pompiers servira le repas.

Les conseillers municipaux vont recevoir très prochainement une invitation pour cette fête et Mme B. Hirsch leur rappelle que pour le repas, ils doivent s'inscrire auprès de la Mairie (auparavant les bons étaient annexés à l'invitation). Les bons leur seront remis à la caisse, le jour-même.

Apéritif d'été du 5 juillet et inauguration du parc de la Drize : Le 2^e « apéritif des 4 saisons » de l'année, l'apéritif d'été, aura lieu le vendredi 5 juillet dès 18h30 au parc de la Drize.

Par la même occasion, le parc de la Drize, dont les principaux aménagements ont été réalisés durant le printemps, sera inauguré. La Mairie rappelle son souhait de laisser ce parc le plus naturel possible, raison pour laquelle seuls les travaux suivants ont été réalisés : enlèvement des nombreux déchets, remplacement d'un cheminement en béton par un cheminement en matière perméable, mise en place de tables, de bancs et d'un gril, et remise en état du petit couvert.

Lors de la manifestation du 5 juillet, il y aura également une présentation des ruches qui ont été mises en place dans le parc, avec des explications données par l'apicultrice qui s'en occupe, Mme Stéphanie Vuadens.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Orage du samedi précédent et intervention des pompiers : M. Truan fait une communication pour rendre hommage aux pompiers volontaires qui ont eu fort à faire le week-end précédent en raison de l'épisode orageux du samedi soir, à l'instar évidemment des sapeurs professionnels et de nombreuses autres compagnies volontaires dans le canton.

Le nombre d'interventions total pour les communes de Troinex et Veyrier, s'élève à environ 17, principalement, pour des inondations d'habitations et à l'EMS de Vessy. Le Lt Mickael Bourgoïn, futur capitaine de la compagnie de Troinex, était de piquet samedi et a ainsi supervisé pas moins de 14 interventions, 3 autres ayant pu être déléguées à un chef d'intervention de la commune de Veyrier.

Toutes ces interventions ont été prises en charge soit par une seule compagnie sur son propre territoire, soit par les 2 compagnies conjointement dans un cas. Ainsi 9 sapeurs troinésiens ont été engagés pour un total de 44 heures d'intervention, le chef d'intervention de Troinex totalisant à lui seul 13h de travail.

M. Truan n'a pas manqué de remercier le Lt Bourgoïn pour son engagement et lui a demandé de transmettre les remerciements de la commune à toute la compagnie.

4. Projets de délibérations

4.1 Délibération D187 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 94'000.- destiné aux frais d'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes de l'école

La Présidente passe la parole à Mme V. Hirsch pour la lecture du rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai 2019 (voir annexe 1). Elle ouvre ensuite la discussion.

Aucune question n'étant posée, Mme Beaud donne lecture de la délibération suivante :

vu la demande de la direction et du corps enseignant de l'école de Troinex pour l'installation de tableaux blancs interactifs dans toutes les classes du groupe scolaire,

vu le projet et les coûts présentés à la commission Jeunesse, sociale et école :

- | | |
|---|--------------|
| - Achat de 12 tableaux blancs interactifs : | CHF 55'000.- |
| - Installation et travaux de câblage et d'électricité | CHF 39'000.- |
| Total : | CHF 94'000.- |

vu le rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. *D'approuver l'achat et l'installation de tableaux blancs interactifs dans 12 classes de l'école.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 94'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D187 est approuvée à l'unanimité, soit 13 voix.**

4.2 Délibération D188 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 98'000.- destiné aux frais de réfection du parc de jeux de la Chaumière

La Présidente passe la parole à Mme V. Hirsch pour la lecture du rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai (voir annexe 2). Elle ouvre ensuite la discussion.

Aucune question n'étant posée, Mme Beaud donne lecture de la délibération suivante :

vu l'état de vétusté du parc de jeux de la Chaumière, dont une partie des jeux a dû être démontée pour des raisons de sécurité,

vu les différents projets présentés à la commission Jeunesse, sociale et école, et la variante choisie par cette commission, dont le coût est estimé à CHF 98'000.-,

vu le rapport de la commission Jeunesse, sociale et école du 22 mai 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. *D'approuver les travaux de réfection du parc de jeux de la Chaumière, selon le projet approuvé par la commission Jeunesse, sociale et école.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 98'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.*
5. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 9'800.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019, sur le compte 3420.02.33060.20.*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D188 est approuvée à l'unanimité, soit 13 voix.**

4.3 Délibération D189 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné aux frais d'étude d'une stratégie de densification de la zone 5

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme et environnement du 3 juin 2019 (voir annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

Aucune question n'étant posée, Mme Beaud donne lecture de la délibération suivante :

vu le projet de plan directeur communal qui en cours de finalisation,

vu le guide pour la densification de qualité de la zone 5 publié par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève,

vu les nombreux projets de construction et de densification de la zone 5 sur le territoire de la commune et la nécessité de mieux maîtriser cette densification,

vu l'offre de prestations et d'honoraires du bureau d'architectes et urbanistes A. Ortis et S. Robyr Sàrl,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 3 juin 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. De réaliser une étude destinée à la mise en place d'une stratégie de la densification de la zone 5 sur le territoire de la commune de Troinex.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.*
- 5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'000.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019, sur le compte 7900.03.33209.00.*
- 6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D189 est approuvée à l'unanimité, soit 13 voix.**

5. Informations de la Mairie concernant le projet de dénomination de deux nouvelles rues et d'une nouvelle place de la commune de Troinex.

M. Lavorel explique qu'il est du ressort de l'exécutif d'une commune de proposer des noms aux rues. Cela fait plus d'une année que des propositions de noms de rues ont été demandées à la Mairie pour les deux rues (ou allées) qui seront créées dans la parcelle des Crêts. Après avoir réfléchi un certain temps, les membres de l'exécutif ont lu un article de la Tribune de Genève selon lequel il n'y a que 19% de noms de femmes donnés à des rues. Ainsi, il a paru évident qu'il convenait de trouver des noms de femmes pour ces rues.

M. Niederhauser a proposé de les nommer d'après les deux premières conseillères municipales de Troinex. Il s'agit de Mmes Isabelle Desjacques et de Rose-Marie Riva, qui ont été élues en 1963, lors des premières élections municipales ouvertes aux femmes. A Genève, le droit de vote a été accordé aux femmes en 1960. Elles étaient les deux seules candidates et ont toutes deux été élues avec 11 hommes. Mme Desjacques a été conseillère municipale durant 4 ans (1963-1967) et Mme Riva pendant 12 ans (1963-1975).

En ce qui concerne la nouvelle place, M. Lavorel explique que depuis plusieurs années, la Mairie envisage de nommer la place située devant l'église arménienne, au carrefour de la route de Troinex et du chemin Lullin, « Place d'Arménie ». L'ancien Maire, M. Potter van Loon, avait déjà émis cette idée en 2015, à l'occasion de la commémoration du centenaire du génocide arménien. Cette proposition a toujours été soutenue par la Mairie.

A l'heure actuelle, alors que deux nouvelles rues vont bientôt voir le jour dans le nouveau quartier des Crêts qui se situe en face de l'église arménienne, et que l'étude des axes de mobilité douce entre les Crêts et le centre du village a été lancée, l'exécutif pense qu'il est temps de demander à la commission cantonale de nomenclature de nommer la place « Place d'Arménie ».

Après un bref historique de la présence de la communauté arménienne de Suisse, à Genève et à Troinex, M. Lavorel conclut en annonçant que si le Conseil municipal n'y est pas opposé, la Mairie va soumettre cette proposition à la commission cantonale de nomenclature. Celle-ci étudie les dossiers et les soumet ensuite au Conseil d'Etat, qui est compétent pour décider des nouvelles dénominations des rues et places de Genève.

6. Propositions individuelles et questions

Il n'y a aucune proposition individuelle ou question.

7. Huis clos : informations diverses.

La séance se poursuit en huis clos, puis est levée à 21h15.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Chantal Beaud

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la commission Jeunesse, Social et Ecole du 22 mai 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Chers et chères collègues,

La Commission Jeunesse, Sociale et Ecole s'est réunie le mercredi 22 mai.

Elle a examiné la demande d'installation de tableaux blancs interactifs dans les salles de classes de l'école de Troinex. Ces tableaux présentent les avantages suivants :

Ils permettent à la fois l'affichage des documents sur lesquels les élèves travaillent, des interactions avec les élèves et un accès facile et rapide à de nombreux documents numériques. Ils permettent d'enregistrer et de conserver sur l'ordinateur les traces du travail effectué. Ils facilitent également l'enseignement lié aux apports et aux dangers du numérique.

Il faut savoir que la commune paiera l'installation de ces tableaux (connexions électriques), mais que c'est le canton qui prendra en charge l'achat des beamers ainsi que la maintenance des appareils. Le DIP planifiera leur installation, en principe dans le courant du premier trimestre 2020.

Il est cependant important de pouvoir procéder aux raccordements cet été pendant les vacances scolaires. L'installation des tableaux pourra être faite par la suite.

Un montant de 90'000 francs était prévu au plan des investissements 2019 pour l'installation de ces tableaux dont le coût est finalement de 94'000 francs, soit 55'000 francs pour les 12 tableaux et 39'000 francs pour l'installation.

Les membres de la commission ont accepté à l'unanimité l'achat de 12 tableaux blancs et l'installation électrique y relative et vous recommandent de faire de même.

Troinex, le 6 juin 2019

Véronique Hirsch, rapporteur

Rapport de la commission Jeunesse, Social et Ecole du 22 mai 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers et chères collègues,

La Commission Jeunesse, Sociale et Ecole s'est réunie le mercredi 22 mai.

Elle a examiné les projets pour le réaménagement de la place de jeux de la Chaumière.

La discussion a d'abord porté sur la pertinence de réaménager ce parc, l'argument d'amener les familles à la Chaumière n'étant pas suffisant. Les membres de la commission s'étant mis d'accord sur le fait que ce parc représentait aussi une plus-value pour la population, différentes options ont été présentées et les commissaires ont fait les choix suivants.

La commission a demandé que les barrières entourant la place soient ouvertes à plusieurs endroits afin de montrer l'accessibilité de ce parc pour tous, tout en gardant le côté sécuritaire d'une place fermée.

Une option avec des copeaux de bois a été éliminée. La provenance des matériaux étant essentielle, une variante fabriquée en Allemagne avec des matériaux en provenance de Pologne a été écartée.

Toutes les versions étaient recommandées pour des enfants de 4 à 12 ans. L'ajout d'une balançoire pour plus petits a été demandée.

Un commissaire a fait remarquer qu'une place pour des enfants de 8 à 12 ans aurait été idéale (cela manque à Troinex) de même que des jeux plus originaux. Mais comme il y avait une certaine urgence à choisir un projet pour que les travaux soient faits si possible cet été, après une demande de rectification à la société Proxylon tenant compte des remarques de la commission, les commissaires ont finalement choisi l'offre la plus raisonnable à 98'000 francs, renonçant à une place avec effet « bois naturel » au prix de 122'000 francs. Ils vous recommandent donc de faire de même.

Troinex, le 6 juin 2019

Véronique Hirsch, rapporteur

Rapport de la commission Urbanisme du 3 juin 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 3 juin 2019, la commission urbanisme et environnement s'est réunie afin d'étudier l'offre de prestations proposée par le bureau Ortis & Robyr concernant la réalisation d'une étude portant sur la stratégie de densification de la zone 5.

En effet, lors des nombreuses séances de la commission dédiées à l'examen et aux discussions concernant le Plan directeur communal, il est apparu que les différents travaux des urbanistes ne portaient pas sur la stratégie de densification de la zone 5, alors que 75% des zones habitables de Troinex se trouvent justement en zone 5. Or, avoir une stratégie formellement intégrée dans le PDCOM permettrait à la Commune de mieux pouvoir gérer la densification des différents quartiers dans les années à venir, notamment en relation avec les demandes d'autorisation de construire et de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (IUS). La commission donc a souhaité pouvoir réfléchir sur ce point précis parallèlement aux travaux concernant le Plan directeur communal, étant précisé que la stratégie finalement adoptée sera intégrée dans le PDCOM.

L'objectif de cette étude est de développer une stratégie de densification réfléchie, collaborative, par quartier, de la zone villa (zone 5), notamment en rapport avec l'article 59 alinéa 4 LCI (loi sur les constructions et les installations diverses, L 5 05)¹.

Madame Lyne Robyr, du bureau Ortis & Robyr, a donc présenté aux membres de la commission son offre, d'un montant total de CHF 46'022.35. Cette étude comprend notamment le choix d'une stratégie, la concertation avec la population, la mise en place d'une phase test en collaboration avec les services de l'Etat, les éventuels ajustements à la fin de la phase test et la validation, respectivement l'intégration dans le PDCOM.

Après une brève discussion sur le fond, puis sur le montant de l'offre présentée par Madame Robyr, les Conseillers municipaux - convaincus que cette stratégie est un outil indispensable pour que la Commune puisse maîtriser la densification de son territoire - ont proposé de soumettre au Conseil municipal un crédit de CHF 50'000.- pour réaliser cette étude.

Le Président a mis au vote cette proposition, qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous propose donc, chers collègues du Conseil municipal, de soutenir la décision de la commission urbanisme et environnement et de voter le crédit d'étude proposé.

Troinex, le 11 juin 2019

Christine Tomassi

¹ Lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier, le département :

a) peut autoriser, après consultation de la commune et de la commission d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitat groupé dont la surface de plancher habitable n'excède pas 40% de la surface du terrain, 44% lorsque la construction est conforme à un standard de haute performance énergétique, 48% lorsque la construction est conforme à un standard de très haute performance énergétique, reconnue comme telle par le service compétent;

b) peut autoriser exceptionnellement, lorsque la surface totale de la parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës est supérieure à 5 000 m², avec l'accord de la commune exprimé sous la forme d'une délibération municipale et après la consultation de la commission d'architecture, un projet de construction en ordre contigu ou sous forme d'habitat groupé dont la surface de plancher habitable n'excède pas 50% de la surface du terrain, 55% lorsque la construction est conforme à un standard de haute performance énergétique, 60% lorsque la construction est conforme à un standard de très haute performance énergétique, reconnue comme telle par le service compétent.